

Sauvons le portail SIDE !

Outil public au service de la connaissance environnementale

Le portail SIDE (Système d'Information du développement durable et de l'environnement) a marqué une étape majeure dans la mise en œuvre du Code de l'environnement et de la [Convention d'Aarhus](#).

Son objet :

Donner et garantir l'accès à tous – citoyens, chercheurs, collectivités, associations – aux documents produits par les services de l'État, nationaux ou régionaux.

C'est une mémoire vivante : 200 000 documents de littérature grise (rapports, études, analyses) y sont enregistrés.

Une adresse nationale donne accès à 17 sites régionaux ou thématiques :
<https://side.developpement-durable.gouv.fr>

SIDE, c'est un portail unique :

- Des documents géolocalisés, consultables par territoire ou au niveau national
- Une autonomie pour chaque DREAL, qui administre ses propres contenus
- Des services dynamiques : veilles personnalisées, encarts thématiques, valorisation de publications récentes, liens vers les sites régionaux et diffusion via l'OFB
- Un réseau documentaire collaboratif entre l'administration centrale et les territoires.

Aujourd'hui, le SIDE est en danger

Le CGDD annonce ne plus vouloir assurer le soutien technique et l'animation du portail. Il envisage de verser les données du SIDE dans un portail documentaire centralisant les documents mais sans services de valorisation, sans géolocalisation, sans animation territoriale.

- ➔ **Ce serait un recul majeur pour la diffusion comme pour l'accès à l'information environnementale, en contradiction avec la Directive européenne transposant la Convention d'Aarhus.**
- ➔ **La perte d'un outil collaboratif qui a fait la preuve de son efficacité.**

Cette « mine d'or » pâti d'un sous investissement depuis trop longtemps notamment dans l'indexation et les outils de recherche interne. La solution n'est pas dans sa fermeture mais dans son réinvestissement, pour le rendre plus accessible et utilisable par les agents et les citoyens !

Et demain ?

Si l'administration centrale prétend ne peut plus porter le SIDE, les DREAL peuvent au minimum prendre le relais. Elles pourraient ainsi intégrer le portail comme un outil commun, garantissant la continuité du service public de la connaissance, tout en consolidant les liens entre territoires.

Le SIDE est un outil opérationnel, interopérable et reconnu. Il incarne une mémoire vivante des politiques publiques environnementales et un moyen essentiel de transparence.

Ne laissons pas disparaître le portail SIDE !

Le CGDD ne peut décider seul sans concertation. Toutes les directions, toutes les DREAL sont concernées. Car il s'agit d'un choix de responsabilité publique : maintenir un accès équitable, intelligent et géographique à la connaissance environnementale. SIDE est un patrimoine documentaire de l'État, au service de tous.

Nous demandons que l'avenir du SIDE et les moyens pour garantir l'accès des citoyens à l'information environnementale soient inscrits à l'ordre du jour d'un Comité social ministériel avant toute décision.

Mobilisons-nous pour défendre un outil qui sert l'intérêt général et les territoires.